

« Les organisations non gouvernementales »

Akhbar al-Adab

Mérim Belli



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ema/949>

DOI : [10.4000/ema.949](https://doi.org/10.4000/ema.949)

ISSN : 2090-7273

Éditeur

CEDEJ - Centre d'études et de documentation économiques juridiques et sociales

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2003

Pagination : 157-158

ISBN : 2-87027-993-0

ISSN : 1110-5097

Référence électronique

Mérim Belli, « « Les organisations non gouvernementales » », *Égypte/Monde arabe* [En ligne], 6 | 2003, mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 07 juillet 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ema/949> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ema.949>

Ce document a été généré automatiquement le 7 juillet 2022.

Tous droits réservés

« Les organisations non gouvernementales »

Akhbar al-Adab

Mérim Belli

- 1 Les ONG de défense des droits de l'homme, signataires de la déclaration, ont exprimé leur colère et leur indignation contre la barbarie des agressions menées par l'armée de l'occupation israélienne, dernier vestige de l'occupation militaire raciste de ce siècle, contre le peuple palestinien sans défense, victime de toutes formes de crimes contre l'humanité.
- 2 Les ONG signataires y dénoncent la faiblesse de nombreux États, notamment les superpuissances, devant les atrocités perpétrées contre les civils démunis et la transgression des conventions et des traités relatifs à la question, surtout la quatrième convention de Genève.
- 3 Les ONG condamnent le comportement de certains gouvernements qu'elles accusent d'être de connivence avec l'utilisation de la force par la machine militaire israélienne – de fabrication américaine – contre des civils sans défense. Par ailleurs, elles condamnent fortement l'attitude négative des gouvernements arabes devant les violations sans précédent auxquelles s'expose le peuple palestinien dans le cadre de ces agressions.
- 4 Les ONG condamnent la position des États-Unis, partenaire actif dans l'escalade de l'agression contre le peuple palestinien ; elles accusent l'administration américaine actuelle de fournir une couverture politique et juridique et d'apporter son soutien militaire aux crimes perpétrés contre le peuple palestinien ; elles l'accusent aussi d'offrir au peuple américain une image déformée de la réalité en présentant la défense légitime du peuple palestinien contre l'occupation israélienne et sa revendication de mettre fin à cette occupation comme des actes terroristes inadmissibles.
- 5 Les ONG exigent :
 - du conseil de sécurité de prendre des mesures pratiques urgentes destinées à mettre fin aux attaques israéliennes, aboutissant au retrait des troupes israéliennes des territoires occupés

- et l'envoi d'une force internationale de maintien de la paix pour protéger la population palestinienne de risques pouvant aller jusqu'au génocide ;
- des gouvernements arabes d'entreprendre une action pratique efficace pour mettre fin à l'agression israélienne et apporter toutes sortes de soutien au peuple palestinien dans sa lutte pour l'indépendance : rupture des relations diplomatiques et économiques avec l'État occupant, prenant exemple au moins sur ce qu'a fait le Parlement belge ;
 - l'intervention ferme et immédiate des Nations unies pour l'application des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 242 du 22 novembre 1967, la résolution 338 du 22 octobre 1973, la résolution 1397 du 12 mars 2002 et enfin la résolution 1402 du 30 mars 2002 exigeant d'Israël le retrait immédiat de ses troupes des territoires palestiniens occupés ;
 - le renoncement des États-Unis à leur partialité absolue en faveur d'Israël et à leur soutien inconditionnel à Ariel Sharon accusé, selon le rapport Kahana, de génocide et de crimes contre l'humanité. Les ONG affirment que c'est l'indifférence des États-Unis vis-à-vis des crimes d'Israël qui contribue à la recrudescence de ces crimes et plonge la région dans un cercle de violence qui menace la paix et la sécurité internationales.
- 6 Au nom des peuples arabes désireux d'apporter toutes les formes d'appui matériel et moral à la population palestinienne dans cette épreuve, nous demandons aux gouvernements arabes de cesser la répression des différentes formes de solidarité pacifique avec le peuple palestinien et de lever toutes les entraves aux initiatives des peuples arabes et aux efforts déployés pour appuyer la résistance du peuple palestinien.
- 7 Le Programme arabe des activistes des droits de l'homme Le Centre arabe pour l'indépendance de la justice et de la défense L'Organisation égyptienne des droits de l'homme L'Association de l'aide juridique Le Centre de la terre pour les droits de l'homme Le Centre d'études et d'informations juridiques pour les droits de l'homme Le Centre du Caire pour les études des droits de l'homme Le Centre des droits de l'homme pour l'assistance des prisonniers Le Centre des études et des programmes de développement alternatif Le Centre Hishâm Mubâarak pour le droit.

INDEX

Mots-clés : Palestine